

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 796

26 octobre 1999

**SOMMAIRE**

A.B.C. Nettoyage, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	page 38172	Cotignac S.A., Luxembourg	38189
Advocates' House Kirchberg S.A., Luxembourg	38172	Count Investment S.A., Luxembourg	38185
Aero Tires & Brakes Industries S.A., Luxembourg	38172, 38173	Dakumo S.A., Strassen	38189
Amis des Victimes de Tchnernobyl, A.s.b.l., Hautcharage	38166	D.A.S. Luxembourg S.A., Strassen	38189
A.M.P. S.A., Luxembourg	38173	Dede, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	38189
Angewi S.A., Luxembourg	38173	Dimmer-Zimmer, S.à r.l., Larochette	38190
APO Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	38173	Diversind Finance S.A., Luxembourg	38190
Arras Holding S.A., Luxembourg	38173	Drake Finance S.A., Luxembourg	38190
Assulux S.A., Luxembourg	38162	Duke Investment S.A., Luxembourg	38190
Avenue de Lyon S.A., Luxembourg	38174	East Coast, S.à r.l., Luxembourg	38191
Balkinvest S.A., Luxembourg	38174, 38175	Edgewater S.A., Luxembourg	38186
Baloea Investment & Trading Company S.A., Luxembourg	38176	Eifan (Holdings) S.A., Luxembourg	38191, 38192
Barclays Euro Funds, Luxembourg	38177	Elsiema S.A., Luxembourg	38191
Barclays International Funds, Luxembourg	38177	Erre Nove S.A., Luxembourg	38192
Barclays Investment Funds, Luxembourg	38178	Erre Tre S.A., Luxembourg	38193
Belfinance S.A., Luxembourg	38176	Eucico S.A., Luxembourg	38193
Bestin F.C. S.A., Luxembourg	38178	Euramfin S.A., Luxembourg	38194
Bestin H. S.A., Luxembourg	38179	European Communication and Transports S.A., Luxembourg	38194
Bestin Realty S.A., Luxembourg	38180	Expert Consulting S.A., Strassen	38194
Bestin S.A., Luxembourg	38176, 38177	Expression, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	38193
Black-Ball, S.à r.l., Pétange	38179	Ferrari Fans Club Luxembourg, A.s.b.l., Luxembg	38169
Bluewater S.A., Luxembourg	38179	Fidinvest S.A., Luxembourg	38194
Bordeaux Participations S.A., Luxembourg	38180	Fiducior International S.A., Luxembourg	38187
Brussels City Properties S.A., Luxembourg	38181	Finanzplan International S.A., Matchum	38195
Bundy Holding S.A., Luxembourg	38181	Finwellness S.A., Luxembourg	38195
Businesstalk S.A., Luxembourg	38181	Finav S.A., Luxembourg	38196
Buzon S.A., Luxembourg	38182	Finch-Immo S.A., Luxembourg	38198
Cadimex Holding S.A., Luxembourg	38182	Fleurs Arthur & André Wüst, S.à r.l., Heisdorf	38200
Camping Simmerschmelz, S.à r.l., Septfontaines	38182	FL International S.A., Junglinster	38196, 38197
Cap Mer S.A., Luxembourg	38183	Flora Shop, S.à r.l.	38197
Car Park Kirchberg S.A., Luxembourg	38184	(La) Folie OHG & Co KG Stefanetti & Co, S.e.n.c., Remerschen	38168
CEDA, Centrale Européenne d'Achats S.A., Luxembourg	38184	Food Venture S.A., Luxembourg	38200
CEGI, Compagnie Européenne de Gestion Immobilière S.A., Luxembourg	38183, 38184	Foralux, S.à r.l., Kehlen	38200
Celius Holding S.A., Luxembourg	38181	Fuga S.A., Luxembourg	38203
Chemifin International S.A., Luxembourg	38185	Fuscine Holding S.A., Luxembourg	38204
Club House Kirchberg S.A., Luxembourg	38185	Garoupe Investissement S.A., Luxembourg	38204
Cobico S.A., Luxembourg	38175	Garudamar Holding S.A., Luxembourg	38205
Collins & Aikman Luxembourg S.A., Luxembourg	38182	Gefpart S.A., Luxembourg	38198, 38199
Compagnie de Nobressart S.A., Luxembourg	38185	General Medical S.A., Luxembourg	38204
Concise Holding S.A., Luxembourg	38186	G.F.E. Holding S.A., Luxembourg	38195, 38196
Converter Technologies Holding S.A., Luxembg	38186	Globus Research & Development Holding A.G., Luxembourg	38200
Copernico S.A., Luxembourg	38187	GM Inter-Est, S.à r.l., Luxembourg	38205, 38206
Copperfield International S.A., Luxembourg	38186	Granata S.A., Luxembourg	38205
Corier S.A., Luxembourg	38188	Griminvest S.A., Luxembourg	38208
Corylus S.A., Luxembourg	38188	Hifi Tech Holding S.A., Luxembourg	38206, 38207
Cosmos S.A., Luxembourg	38188	Hudson Trust S.A., Luxembourg	38208
		Société Flue S.A., Luxembourg	38164
		So Ci La Laura, S.C.I., Luxembourg	38207, 38208

**ASSULUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2016 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CORPOPATE FINANCE BUSINESS LIMITED, dont le siège social est établi à Tortola (Iles Vierges Britanniques);
2. RONGWHELL Limited, dont le siège social est établi à Dublin (Irlande).

Toutes deux ici représentées par Maître Marianne Korving, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations en date du 9 août 1999, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ASSULUX S.A.**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations ayant trait à l'agence d'assurance par l'intermédiaire d'une personne physique dûment agréée.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation directe avec son objet social.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II. Capital, Actions****Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous conditions prévues par la loi.

**Titre III. Administration****Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex, ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier samedi du mois de juillet à 11.00 heures et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne lieu à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- CORPORATE BUSINESS LIMITED, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . . 999
- RONGWHELL LIMITED, préqualifiée, une action . . . . . 1

Les mille (1.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-)

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Nicolas De Bast, administrateur de société, demeurant au 13, Gaston Mertensstraat à B1770 Liedekerke;

2. Madame Jenny De Vrieze, administrateur de société, demeurant au 19, Zysterlaan, B-1770 Liedekerke;

3. Monsieur Stephane De Bast, administrateur de société, demeurant au 44, Baksteenkaai, B-1000 Bruxelles.

Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Nicolas De Bast, prénommé.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

– CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., dont le siège social est établi à Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2005.

6. Le siège social de la société est fixée à Luxembourg, 5 place du Théâtre, B. P 603, L-2016 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Korving, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 118S, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 août 1999.

G. Lecuit.

(38509/220/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**SOCIETE FLUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- OELSNER FINANCIAL CORP., société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par:

a) Monsieur Max Galowich, conseil juridique, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire suivant acte de dépôt en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, volume 906B, folio 37, caste 7,

2.- CAPEHART INVESTMENTS LTD, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola,

ici représentée par:

a) Monsieur Max Galowich, prénommé,

b) Monsieur Jean-Paul Frank, prénommé, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire suivant acte de dépôt en date 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, volume 906B, folio 37, case 6.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE FLUE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 17.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- OELSNER FINANCIAL CORP., prénommée, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
2.- CAPEHART INVESTMENTS LTD, prénommée, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

*Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Raymond Le Lourec, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,
- c) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatre.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatre.

3.- Le siège social est établi à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Galowich, J.-P. Franck, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 3CS, fol. 19, case 9. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

E. Schlessler.

(38507/227/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**AMIS DES VICTIMES DE TCHERNOBYL, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4924 Hautcharage, 8, rue de la Gare.

—  
STATUTS

Entre les soussignés, Mesdames et Messieurs,

- Biver Martine, employée privée, 15, rue de l'Eau, L-3232 Bettembourg
- Bloes-Saldatsenka Alisa, sans état, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale, L-4936 Bascharage
- Bocker Robert, fonctionnaire communal, 38, rue de la Barrière, L-3321 Berchem
- Erpelding John, retraité, 10, rue de Schouweiler, L-4945 Hautcharage
- Felten Fernand, retraité, 18, rue Nic. Meyers, L-4918 Bascharage
- Finck-Schank Marie-Josée, sans état, 15, rue de la Gare, L-4924 Hautcharage
- Finck René, retraité, 15, rue de la Gare, L-4924 Hautcharage
- Kleyer Marie-Paule, sans état, 116, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange
- Kleyer Norbert, cultivateur, 116, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange
- Putz Jean-Paul, employé privé, 13, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg
- Schreiner Eugène, employé CFL, 17, rue de la Montagne, L-3391 Peppange
- Weydert Rudy, retraité, 8, rue de la Gare, L-4924 Hautcharage,

tous de nationalité luxembourgeoise, à l'exception de Madame Bloes-Saldatsenka Alisa, qui est de nationalité russe, et ceux qui deviendront associés par la suite,

il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts ainsi que par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination, siège et Durée**

(1) L'association porte la dénomination AMIS DES VICTIMES DE TCHERNOBYL.

(2) Son siège est au 8, rue de la Gare, L-4924 Hautcharage.

(3) Sa durée est illimitée.

**Art. 2. Objet**

L'association a pour objet:

- de fournir une aide directe ou indirecte à des organisations, institutions et personnes, victimes de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl et autres;
- de recueillir et de gérer des fonds utiles à l'action de l'association;
- de collaborer avec des organisations, institutions et personnes qui poursuivent des buts semblables.

**Art. 3. Associés**

(1) Le nombre des associés, qui sera de 10 au moins, est illimité.

(2) L'admission de nouveaux associés est subordonnée à l'approbation par le conseil d'administration, qui décide à la majorité simple des suffrages exprimés.

(3) La qualité d'associé se perd:

- par la démission, qui est à adresser au conseil d'administration,
- par l'exclusion, prononcée pour motifs graves par l'assemblée générale, laquelle statuera sur le rapport du conseil d'administration, l'intéressé entendu.

**Art. 4. Organes de l'association**

Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

**Art. 5. Assemblée générale**

(1) L'assemblée générale est composée de l'ensemble des associés.

(2) Elle est convoquée une fois par an, au début de l'année sociale. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. Par dérogation à cette règle, la première année sociale commence le jour de la signature des présents statuts et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

(3) Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige.

(4) Les convocations, faites par écrit huit jours au moins à l'avance par les soins du conseil d'administration, comprennent l'ordre du jour de l'assemblée générale.

(5) Elle décide souverainement de l'activité générale de l'association et de son orientation. Elle élit le conseil d'administration.

(6) Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire en dehors des cas énumérés par la loi pour:

– la fixation de la cotisation annuelle, qui ne pourra être inférieure à LUF 200,- (EUR 5,-) ni supérieure à LUF 5.000,- (EUR 125,-);

- l'approbation des rapports de gestion et d'activité du conseil d'administration
- la nomination de deux réviseurs de caisse.

(7) Il ne peut être pris de décision ou de résolution que sur les points portés à l'ordre du jour, arrêté préalablement par le conseil d'administration et porté à l'avance à la connaissance des associés, à moins que la majorité des membres présents ou représentés n'en décide autrement.

(8) Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Chaque associé pourra se faire représenter par un autre associé moyennant une procuration écrite, sans que le nombre des mandats par associé ne puisse dépasser celui de trois.

(9) L'assemblée prend ses décisions à la majorité des suffrages exprimés. Les élections au conseil d'administration se font à la majorité relative. Le vote a lieu à main levée, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée.

(10) Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre, qui est tenu au siège de l'association où tout intéressé pourra en prendre connaissance. L'assemblée générale pourra décider qu'une résolution spécifique sera portée à la connaissance des associés et/ou des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen.

**Art. 6. Conseil d'administration**

(1) L'association est administrée par un conseil d'administration qui comprend 9 membres au moins.

Ils sont élus pour deux ans par l'assemblée générale.

(2) Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association et la réalisation du but social. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale, soit par la loi, soit par les présents statuts.

(3) Il représente l'association dans ses relations avec les particuliers et les pouvoirs publics. Il peut ester en justice au nom de l'association. Il peut acquérir ou aliéner des biens pour le compte de l'association, contracter des emprunts, pourvoir au placement des fonds disponibles, accepter des dons ou des legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il dresse le compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice à venir et les soumet tous les ans à l'assemblée générale. Il peut déléguer la gestion journalière à un de ses membres.

(4) Il peut en outre déléguer ses pouvoirs pour une ou plusieurs affaires déterminées à une personne choisie dans son sein ou à un tiers. Dans ce cas, l'association est valablement engagée par la seule signature de la personne choisie.

(5) Sauf le cas visé à l'alinéa qui précède, l'association est engagée valablement envers un tiers, sans qu'il ne doive être justifié d'une autorisation préalable, par la signature de deux des personnes suivantes: le président, les vice-présidents, le secrétaire, le trésorier.

(6) Le conseil d'administration procède à la désignation d'un président, d'un ou de deux vice-présidents, d'un secrétaire ainsi que d'un trésorier.

(7) Le conseil d'administration délibère valablement sur les points portés à l'ordre du jour, lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur moyennant une procuration écrite. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

(8) Le président préside les débats du conseil d'administration et de l'assemblée générale. En cas d'empêchement, le président est remplacé par un vice-président ou à défaut par le membre du conseil d'administration le plus âgé.

(9) Le secrétaire est chargé de la rédaction des documents de l'association, de la mise à jour et du dépôt dans les délais légaux de la liste par ordre alphabétique des membres de l'association ainsi que des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration. Ces procès-verbaux sont certifiés conformes par les administrateurs et conservés au siège de l'association.

(10) Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations ainsi que de la tenue de la comptabilité. Il effectue conformément aux dispositions de l'alinéa (5) le paiement des dépenses. Sa seule signature suffira pour tout engagement inférieur à LUF 2.000,- (EUR 50,-).

(11) Il présente à la fin de chaque exercice les comptes au conseil d'administration, aux réviseurs de caisse et à l'assemblée générale.

**Art. 7. Modification des statuts**

La modification des statuts se fait conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 8. Dissolution de l'association**

La dissolution de l'association est prononcée par l'assemblée générale conformément aux dispositions légales en vigueur. Les biens de l'association seront affectés à une ou plusieurs associations poursuivant un but similaire.

**Art. 9. Renvoi à la loi**

En tant qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts, les dispositions de la législation sur le régime des associations sans but lucratif trouveront leur application.

Signé: M. Biver, A. Bloes-Saldatsenka, R. Brocker, J. Erpelding, F. Felten, R. Finck, M.-J. Finck-Schanck, M.-P. Kleyer, N. Kleyer, J.-P. Putz, E. Schreiner, R. Weyder.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38508/000/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**LA FOLIE OHG & Co KG STEFANETTI & Co., S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: Remerschen, 83A, rue du Vin.

En date du 4 août 1999 a été constituée entre

1. La société LA FOLIE OHG & Co KG, à Merzig, Schmittengasse 1 D-66663 Merzig,
2. Monsieur Stefanetti Raphael, commerçant, demeurant à Remersehen, 83A, rue du Vin.

Lesquels comparants ont requis sous seing privé de dresser l'acte d'une société en nom collectif qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La raison sociale de la société est LA FOLIE OHG & Co KG STEFANETTI, S.e.n.c.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Remerschen, 83A, rue du Vin. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet la vente, la location, l'achat de cassettes-vidéos, jeux-vidéos, accessoires, audiovisuels, multi-medias, sonorisations, électroménagers, articles électroniques, de disques, de gadgets et de souvenirs, Second-Hand-Shop.

Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société. Elle ne peut être dissoute que par la décision des deux associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 100.000,- francs luxembourgeois (LUF), représenté par 100 parts sociales de 1.000,- francs luxembourgeois (LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) LA FOLIE OHG & Co KG, préqualifiée, 50 parts	50
2) Monsieur Stefanetti Raphael, préqualifié, 50 parts	50
Total: 100 parts	100

Toutes les parts ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme de 100.000,- francs luxembourgeois (LUF) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été certifié par les constituants.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles peuvent cependant être transmises pour cause de décès et de maladie grave soit invalidité à des non-associés, (resp. héritiers, conjoints etc.)

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

**Art. 8.** La société est gérée par deux gérants, dont les pouvoirs sont fixés par les associés.

- a) LA FOLIE OHG & Co KG nommée comme telle étant gérant technique et  
 b) Monsieur Stefanetti Raphael nommé comme tel étant gérant administratif.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, les gérants possèdent tous les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de la société et à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que se soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** Toute modification de statuts, y compris l'augmentation du capital social, requiert l'accord des deux associés représentant l'intégralité du capital social, sans qu'un associé puisse toutefois être contraint d'augmenter le montant de sa part dans le capital social.

**Art. 12.** LA FOLIE OHG & Co KG, gérant technique, en sa qualité d'associé à parts égales et Monsieur Stefanetti Raphael, gérant administratif, en sa qualité d'associé à parts égales, sont chargés comme suit de la gestion de la société et peuvent accomplir tous les actes de gestion qui rentrent dans l'objet social de la société.

Tous les actes qui engagent la société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent porter la signature des deux associés à parts égales, sauf les cas de délégation dûment approuvés par les deux associés à des tiers personnes.

Tous achats, accumulations d'articles divers, réglementations, facturations transactions financières, bilans, commandes etc, doivent porter la signature des deux associés.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises par les associés.

**Art. 13.** En cas de faillite, de clôture ou de cessation de la société, seulement les acquisitions se rapportant aux installations mobilières de la société, seront tenues à la disposition des charges créancières.

**Art. 14.** Pour une éventuelle cessation d'un associé, les parts sociales peuvent être acquises seulement par l'autre associé qu'au prix des parts sociales lors du moment de la constitution de la société.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes, qui sont soumis pour approbation à l'assemblée générale des associés, lesquels peuvent décider de l'affectation du bénéfice net de la société.

**Art. 17.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice annuel de la société. Après dotation de la réserve légale, conformément aux prescriptions légales, le solde est à libre disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions afférentes.

Fait à Remerschen, en date du 4 août 1999, en quatre exemplaires, que chacune des parties reconnaît avoir signés et reçus.

Signé: LA FOLIE OHG & Co KG Stefanetti Raphael

Enregistré à Remich, le 12 août 1999, vol. 175, fol. 60, case 12. – Reçu 1.000 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(38510/000/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

## FERRARI FANS CLUB LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

### STATUTS

#### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et Objet

Le FERRARI FANS CLUB LUXEMBOURG (le «club») a pour but de propager la passion de l'automobile sportive et de soutenir les couleurs de FERRARI, en promouvant toutes formes d'activité ayant rapport avec ce but. Le club est une association apolitique et sans but lucratif.

#### Art. 2. Reconnaissance Officielle

Le club est officiellement reconnu par la FERRARI AUTO S.p.A. (Reg. n° 28/84) qui peut décider à tout moment de suspendre l'autorisation du club pour des raisons dûment justifiées.

#### Art. 3. Siège

Le club a son siège à Luxembourg.

#### Art. 4. Membres

Les personnes physiques qui en font la demande écrite au Président peuvent s'inscrire au club en qualité de membres. Le comité directeur a le pouvoir d'accepter ou de refuser les demandes, sans avoir à en justifier le motif.

Les membres sont admis à toute les manifestations et bénéficient de tous les avantages du club.

Le nombre de membres ne pourra être inférieur à trois.

Le montant des cotisations ne peut dépasser 5.000,- francs luxembourgeois.

#### **Art. 5. Organes**

Le club est constitué par:

- a) l'assemblée des membres
- b) le comité directeur.

#### **Art. 6. Assemblée**

Les membres sont convoqués en assemblée ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée ordinaire est convoquée chaque année au plus tard le premier vendredi du mois de février.

La convocation en assemblée extraordinaire, par contre, peut être faite à n'importe quel moment sur proposition du comité directeur ou sur demande motivée à celui-ci par au moins un cinquième des membres ayant droit de vote.

La convocation doit être notifiée par lettre adressée à chaque membre au moins 15 jours avant l'assemblée.

Les avis doivent spécifier le lieu, la date et l'heure de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour. Sous réserve des dispositions de l'article 20 ci-après, l'assemblée peut valablement délibérer si elle réunit une majorité des membres ayant droit de vote.

En cas d'absence de quorum, le Président peut décider qu'une nouvelle assemblée sera convoquée au plus tôt une demi-heure plus tard. Cette nouvelle assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

#### **Art. 7. Pouvoirs de l'Assemblée**

L'assemblée délibère sur:

- a) les rapports techniques et financiers du comité directeur. La non-approbation constitue un vote de défiance;
- b) le budget prévisionnel et le bilan;
- c) l'exclusion d'un membre et sur tout recours contre une décision prise par le comité directeur dans le cadre l'article 19 des statuts;
- d) la dissolution du club;
- e) toutes les propositions faites par le comité directeur inscrites à l'ordre du jour. Les propositions des membres doivent parvenir au comité directeur au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée, en outre, élit le comité directeur composé de sept membres ainsi qu'un ou plusieurs réviseurs de caisse.

Tout membre peut prendre connaissance des procès-verbaux des réunions de l'assemblée au siège social et tout tiers peut en demander des extraits relatifs aux points le concernant.

#### **Art. 8. Elections du Comité Directeur**

Les élections du comité directeur ont lieu une fois par an à l'occasion de l'assemblée générale et dans un délai de 30 jours lorsque l'assemblée a émis un vote de méfiance envers le comité directeur. Dans ce dernier cas, la date des élections est déterminée par le comité directeur et est signalée aux membres selon les modalités prévue à l'article 6.

Bien qu'il soit permis de présenter des listes de candidats, les électeurs ont la liberté de donner leur propre vote à n'importe quel membre du club.

Seuls les membres ayant payé leur cotisation et âgés au moins de 18 ans peuvent participer aux élections.

Les membres n'ayant pas 18 ans ne peuvent pas être élus.

Une commission spéciale composée de trois membres du comité directeur sortant préside les élections, prépare les bulletins et nomme les scrutateurs qui ne peuvent pas être moins de trois.

Les votes ont lieu à bulletin secret. Les votes doivent être faits comme suit:

- 1) les nom et prénoms du candidat pour lequel on désire voter doivent être inscrits sur le bulletin;
- 2) après avoir rempli le bulletin, l'électeur doit le plier en quatre et le déposer personnellement dans l'urne en présence des scrutateurs qui en prendront note;
- 3) les électeurs pourront voter pour un nombre de candidats égal à la moitié plus un des membres composant le comité directeur;
- 4) seront considérés comme nuls les votes donnés en faveur de membres qui ne remplissent pas les conditions requises pour être élus;
- 5) sont élus ceux qui remportent le plus de voix. En cas de parité de voix sera élu le candidat le plus âgé.

#### **Art. 9. Le Comité Directeur**

Le comité directeur élit parmi ses membres:

- a) le Président;
- b) le Vice-Président;
- c) le Secrétaire;
- d) le Trésorier.

Les élus sont nommés pour la durée d'un an et sont rééligibles.

Le Vice-Président remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. Tout vote de méfiance de l'assemblée des membres implique de droit la démission du comité directeur qui reste néanmoins en fonction pour l'administration courante jusqu'aux élections.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Comité Directeur**

Le comité directeur:

- 1) établit le programme des activités en fonction des finalités poursuivies par le club;
- 2) désigne les collaborateurs techniques chargés des activités;

- 3) prépare le budget et le bilan du club;
- 4) fixe le montant des cotisations.

**Art. 11. Réunions du Comité Directeur**

Le comité directeur se réunit ordinairement une fois par mois et extraordinairement sur demande au Président de la part d'au moins quatre membres du comité. Le Président fixe la date de la convocation et en informe les membres du comité par lettre recommandée 7 jours auparavant.

Pour la validité des délibérations du comité directeur au moins la moitié des membres de celui-ci doivent être présents ou représentés. Si tous les membres du comité directeur sont présents ou représentés, les formalités et délais de convocation ne devront pas être observés. Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas d'égalité, la voix du Président l'emporte.

**Art. 12. Le Président et le Vice-Président**

Le Président représente le club, réunit et préside le comité directeur. Il est responsable des activités du club et des décisions administratives. Il signe le courrier et entretient des rapports avec la FERRARI AUTO S.p.A. Il est aidé par le Vice-président.

**Art. 13. Le Secrétaire**

Le secrétaire prépare, en collaboration avec le Trésorier, le projet de budget et le bilan du club, que le Président soumet, après les avoir examinés, à l'approbation du comité directeur et ensuite à l'assemblée générale. Il s'occupe de la mise à jour de la liste des membres. Il s'occupe des formalités administratives. Il rédige la correspondance et les procès-verbaux des séances du comité directeur. Il coopère aux activités du club.

**Art. 14. Le Trésorier**

Le trésorier dresse, en collaboration avec le secrétaire, le projet de budget et le bilan. Il recueille les cotisations et autres recettes. Il pourvoit au paiement des frais par des moyens de paiement réguliers qui devront comporter les signatures du Président ou du Trésorier. Il dresse et met à jour les livres et documents de comptabilité ainsi que l'inventaire.

**Art. 15. Recettes**

Les recettes sont constituées:

- a) par les cotisations;
- b) par les contributions faites par des personnes physiques et des organismes publics ou privés;
- c) par des revenus de gestion et bénéfiques divers.

**Art. 16. Gestion financière**

Le Président est solidairement responsable avec les membres du comité directeur de la gestion financière du club. L'exercice financier couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Art. 17. Acceptation des Statuts**

L'adhésion au club comporte l'acceptation des présents statuts.

**Art. 18. Rapports avec FERRARI AUTO S.p.A.**

En vue de poursuivre les finalités prévues par l'article 1<sup>er</sup> des statuts, le club doit se conformer à toutes les injonctions de FERRARI AUTO S.p.A. au fur et à mesure que celles-ci lui sont communiquées et veiller à ce que le comportement des membres soit conforme à ces dispositions ainsi qu'au prestige qui marque depuis toujours l'emblème du «cavallino».

**Art. 19. Mesures disciplinaires**

Les mesures disciplinaires susceptibles d'être infligées aux membres sont:

- a) le blâme;
- b) la suspension.

Les mesures susmentionnées sont adoptées par le comité directeur suite à des fautes incompatibles avec la qualité de membre. Les intéressés peuvent se pourvoir contre ces mesures disciplinaires devant le comité directeur et, en dernier lieu, devant l'assemblée générale.

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée peut décider d'exclure un membre.

**Art. 20. Modification des Statuts**

Les présents statuts peuvent être modifiés aux conditions suivantes:

- a) que la proposition de modification soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale;
- b) qu'au moins les deux tiers des membres ayant droit de vote soient présents ou représentés à l'assemblée;
- c) que la proposition de modification soit approuvée par au moins les deux tiers des membres présents ou représentés.

Il peut être convoqué une seconde assemblée si le quorum de présence n'est pas atteint à la première assemblée. Cette seconde assemblée pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Toutefois, si la modification porte sur un des objets en vue desquels le club s'est constitué, les dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 s'appliqueront. Les modifications approuvées seront publiées dans le mois de leur date au Mémorial, et communiquées, pour information, à FERRARI AUTO S.p.A.

**Art. 21. Dissolution du Club**

En cas de dissolution du club, les fonds existants seront destinés à une oeuvre de bienfaisance au Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Suite à la constitution de l'A.s.b.l. le 11 août 1999, les administrateurs suivants ont été nommés:

- Gianni Manzella, Fonctionnaire PE, Luxembourg (Président)
- Sebastiano Mastrangelo, Délégué commercial, Kehlen (Vice-Président)
- Roberto De Luca, Employé privé, Luxembourg (Secrétaire)
- Marcello Orlando, Magasinier, Kleinbettingen (Trésorier)
- Sosthene Schneider, Ouvrier d'Etat, Mondorf
- Patrice Hafner, Fonctionnaire d'Etat, Soleuvre
- Vincenzo Monte, Commerçant, Bereldange,

et le siège social a été fixé au 31, rue Paul Henkes, L-1710 Luxembourg.

Pour réquisition  
J. Wigny

(38511/999/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**A.B.C. NETTOYAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 16, rue Faubourg.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée A.B.C. NETTOYAGE, S.à r.l., avec siège social à L-4120 Esch-sur-Alzette, 16, rue Faubourg,

1) que les associés de la prédite société ont accepté à l'unanimité des voix les démissions de

– Monsieur Marcello Poli, électro-mécanicien, demeurant à L-4316 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Schifflange, de sa fonction de gérant technique avec effet à compter de ce jour;

– Monsieur Jean Jacques Heinz, ouvrier, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Faubourg, de sa fonction de gérant administratif avec effet à compter de ce jour,

et leur donnent quitus, titre et décharge pleine et entière de leur gestion jusqu'à ce jour.

2) que les associés de la prédite société ont nommé à l'unanimité des voix avec effet à compter de ce jour comme gérant unique Monsieur Jean Jacques Heinz, prédit.

3) que la société sera dorénavant valablement engagée par la seule signature du gérant unique Monsieur Jean Jacques Heinz, prédit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été clôturée.

Esch-sur-Alzette, le 12 août 1999.

J. Heinz                      M. Poli

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 août 1999, vol. 315, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

(38512/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**ADVOCATES' HOUSE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.

H. R. Luxembourg B 70.653.

AUSZUG

Durch Beschluss des Verwaltungsrates vom 16. Juli 1999 wurden Herr Murray S. Church, Architekt, wohnhaft in L-8151 Bridel, 13A, rue de Schoenfels, und Herr Walter Linden, Kaufmann, wohnhaft in D-68535 Edingen-Neckarhausen, Bahnhofstrasse 30, zu Geschäftsleitern ernannt, die mit allen Befugnissen der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft unter ihrer gemeinsamen Unterschrift betraut sind.

Für alle bei den Bankverbindungen der ADVOCATES' HOUSE KIRCHBERG S.A. unterhaltenen Konten sind beide Geschäftsleiter gemeinsam zeichnungsberechtigt.

Für die Gesellschaft  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38515/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**AERO TIRES & BRAKES INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 39.446.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Signature.

(38516/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**AERO TIRES & BRAKES INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 39.446.

—  
*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 avril 1997 à 17 heures*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1998 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de USD 230.555,-.

L'Assemblée Générale décide d'additionner ce bénéfice à ce de l'année précédente, soit USD 66.369,- et de reporter cette perte au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge au Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Luxembourg, le 11 avril 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38517/803/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**A.M.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, rue de Beggen (anc. usine ARBED-Dommeldnage).  
R. C. Luxembourg B 17.683.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999.

Signature.

(38519/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**ANGEWI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.  
R. C. Luxembourg B 60.323.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

(38520/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**APO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 97, Grand-rue.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 21, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour APO LUXEMBOURG, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG  
Signature

(38521/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**ARRAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 29.306.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARRAS HOLDING S.A.  
Signature

(38522/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**AVENUE DE LYON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

(38523/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**AVENUE DE LYON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 mars 1999 à 15.00 heures*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 1998 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de FRF 21.610,-.

L'Assemblée Générale décide d'additionner ce bénéfice à celui de l'année précédente, soit FRF 6.812.665,- et de reporter ce bénéfice au 1<sup>er</sup> juillet 1998.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge au Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

L'Assemblée Générale décide:

– d'accepter la démission de AMBASSADOR SECRETAIRES LIMITED et Tony van Vuuren en tant qu'Administrateurs de la Société et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat;

– de nommer ACQUITANE HOLDINGS LIMITED, demeurant au 60 Market Square, Belize City, Belize, Administrateur en remplacement de AMBASSADOR SECRETARIES LIMITED, démissionnaire. ACQUITANE HOLDINGS LIMITED terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.;

– de nommer Lotfi Maktouf, demeurant au 2, avenue de Monte Carlo, MC98000 Monaco, Administrateur en remplacement de Tony van Vuuren, démissionnaire. Lotfi Maktouf terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Luxembourg, le 15 mars 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38524/803/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BALKINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 56.239.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BALKINVEST S.A., R. C. numéro B 56.239 ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 5 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 613 du 27 novembre 1996.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Rehon-Heumont (France).

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital à concurrence de 51.565.000,- LUF, pour le porter de son montant de 1.250.000,- LUF à 52.815.000,- LUF et ce par la création de 51.565 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- LUF.

2.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.



**BALOA INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 37.660.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 août 1999 à 10.00 heures*

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 10.00 heures.

Les actionnaires présents désignent à l'unanimité le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Mac Laughlin Byron Scott, Réunion;
- 2) Secrétaire: Monsieur Robert Reicherts Jr., Luxembourg;
- 3) Scrutateur: Monsieur May-Lis Eriksson, Luxembourg.

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- Changement d'adresse,
- Changement d'administrateurs,
- Nomination de 2 nouveaux administrateurs,
- Remplacement du commissaire aux comptes.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de changer le conseil d'administration:

Les administrateurs nommés sont:

- 1) Administrateur-délégué: Monsieur Mac Laughlin Byron, directeur de société, demeurant au 18, rue Renaudière de Vaux, 97420 Le Port, Réunion;
- 2) Administrateur: La société à responsabilité limitée, BALOA INVESTMENT AND TRADING REUNION, représentée par Monsieur Mac Laughlin, demeurant au 56, rue Hoareau Martin - ZI No 3 - 97420 Le Port, Réunion;
- 3) Administrateur: Madame May-Lis Eriksson, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- 4) Le commissaire aux comptes est la FIDUCIAIRE EUROPEENNE, S.à r.l., demeurant 2A, place de Paris, Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 10.30 heures.

Signature	Signature	Signature
<i>Le scrutateur</i>	<i>Le secrétaire</i>	<i>Le président</i>

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 52, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38527/554/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BELFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.106.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 21, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

*Pour la société*  
Signature

(38533/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BESTIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 35.766.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

(38534/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BESTIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 35.766.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

(38535/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BESTIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 35.766.

*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 avril 1999 à 10.00 heures*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de LUF 2.244.526,- et LUF 14.779.628,-.

L'Assemblée Générale décide d'additionner cette perte à celle de l'année précédente, soit LUF 9.085.542,- et LUF 23.865.170,- et de reporter cette perte au 1<sup>er</sup> janvier 1997 et 1<sup>er</sup> janvier 1998.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge aux Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38536/803/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BARCLAYS EURO FUNDS.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.581.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 1999, sont nommés administrateurs:

David Cariseo,  
George Ladino,  
Noland Carter,  
Philippe Hoss,  
Jean-Louis Tissot,  
Eduardo Arbizu,  
Robert Bashford,  
John Demaine,  
Anthony Dessain,  
John Murphy.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1999.

*Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38530/051/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.681.

Faisant suite à l'Assemblée Générale du 27 juillet 1999, sont nommés administrateurs:

David Cariseo,  
George Ladino,  
Noland Carter,  
Philippe Hoss,  
Jean-Louis Tissot,  
Eduardo Arbizu,  
Robert Bashford,  
John Demaine,  
Anthony Dessain,  
John Murphy.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1999.

*Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38531/051/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BARCLAYS INVESTMENT FUNDS.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 31.439.

Faisant suite à l'Assemblée Générale du 27 juillet 1999, sont nommés administrateurs:

David Cariseo,  
George Ladino,  
Noland Carter,  
Philippe Hoss,  
Jean-Louis Tissot,  
Eduardo Arbizu,  
Robert Bashford,  
John Demaine,  
Anthony Dessain,  
John Murphy.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1999.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38532/051/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**BESTIN F.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 35.767.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

(38537/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**BESTIN F.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 35.767.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

(38538/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**BESTIN F.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 35.767.

*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 avril 1998 à 10.30 heures*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de LUF 1.044.721,- et LUF 164.266.935,-.

L'Assemblée Générale décide d'additionner ce bénéfice à celui de l'année précédente, soit LUF 144.017.019,- et LUF 20.249.916,- et de reporter ce bénéfice au 1<sup>er</sup> janvier 1997 et 1<sup>er</sup> janvier 1998.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge aux Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38539/803/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**BESTIN H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 38.509.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

(38540/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BESTIN H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 38.509.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

(38541/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BESTIN H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 38.509.

*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 avril 1998 à 11.00 heures*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de LUF 428.845,- et LUF 328.185,-.

L'Assemblée Générale décide d'additionner ce bénéfice à celui de l'année précédente, soit LUF 3.703.288,- et LUF 3.375.103,- et de reporter ce bénéfice au 1<sup>er</sup> janvier 1997 et 1<sup>er</sup> janvier 1998.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge aux Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38542/803/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BLACK-BALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4735 Pétange, 5, rue Gillardin.

*Gérance:*

L'associé unique, Monsieur José Abreu Moreira, demeurant à Bertrange, 5, rue du Charron donne décharge à la co-gérante, Madame Maria de Lurdes Pereira Marques, demeurant à Bettange/Mess, avec effet retroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999 et se nomme gérant unique à partir de cette date avec pouvoir de signature individuel.

Pétange, le 15 juillet 1999.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 1999, vol. 313, fol. 87, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

(38546/207/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BLUEWATER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 64.717.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour la société

Signature

(38547/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BESTIN REALTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 45.589.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

(38543/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**BESTIN REALTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 45.589.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

(38544/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**BESTIN REALTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 45.589.

*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 avril 1998 à 9.00 heures*

Sont adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de LUF 154.114,- et LUF 541.510,-.

L'Assemblée Générale décide d'additionner cette perte à celle de l'année précédente, soit LUF 351.257,- et LUF 892.767,- et de reporter cette perte au 1<sup>er</sup> janvier 1997 et 1<sup>er</sup> janvier 1998.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge aux Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38545/803/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**BORDEAUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.734.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et du conseil d'administration du 16 juillet 1999 que:

1. Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Président;
- Monsieur Charles Meyer, employé privé, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Martine Kapp, employée privée, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999.

2. CHECK CORP., avec siège social à Alofi, Niue, a été nommée commissaire aux comptes.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999.

3. Le siège social de la société se trouve dorénavant au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 48, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38548/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.566.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, la société FINIM LIMITED, Jersey, a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38549/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BUNDY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.629.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen, a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
BUNDY HOLDING S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38550/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BUSINESSTALK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2141 Luxembourg, 11, rue Emile Mayrisch.  
R. C. Luxembourg B 37.932.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 juillet 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1998.

Les mandats de: Monsieur Michel Le Duc de Lillers,  
Monsieur Axel Bonaert,  
Monsieur Baudry Bonaert

en tant qu'administrateurs et celui de Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur le compte de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 2 juillet 1999.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août juillet 1999, vol. 527, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38551/614/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**CELIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 36.520.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 528, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

(38560/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**BUZON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 26.187.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme  
BUZON S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38552/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**CADIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.329.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, L-Luxembourg a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
CADIMEX HOLDING S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38553/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**COLLINS & AIKMAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.647.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 juillet 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

I. l'Assemblée a décidé de nommer la FIDUCIAIRE FRANCOIS MONTRBUN comme commissaire.

Luxembourg, le 6 juillet 1999.

A. Cowan.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(38566/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**CAMPING SIMMERSCHMELZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Septfontaines.  
R. C. Luxembourg B 15.960.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

– Monsieur Jean-Jacobus Op't Eyndt, commerçant, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire: SIMMERSCHMELZ, avec siège social à Septfontaines, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neumann, notaire de résidence à Bascharage en date du 23 décembre 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 29, du 16 février 1978.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Reginald Neumann, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 17 août 1990, numéro 284.

Que le capital social de la société est de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Que Monsieur Jean-Jacobus Op't Eyndt, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales sans exception de la société à responsabilité limitée CAMPING SIMMERSCHMELZ.

Que le comparant consent à toute reprise des actifs et passifs de la société dissoute, à cet effet il signe tous les actes et procès-verbaux, substitue et fait tout le nécessaire.

Le comparant, associé unique de la société déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société à responsabilité limitée.

Que partant, Monsieur Jean-Jacobus Op't Eyndt, prénommé, se trouve investi de tout l'actif de la société dissoute et répond personnellement de tous les engagements sociaux, et qu'il n'y a donc pas lieu à nomination d'un liquidateur.

En conséquence, le comparant précité a requis le notaire instrumentaire de lui donner acte de ses déclarations concernant la société CAMPING SIMMERSCHMELZ, ce qui lui a été octroyé.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à Mondorf-les-Bains, 2, rue Auguste Liesch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-J. Op't Eyndt, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 juillet 1999, vol. 410, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juillet 1999.

E. Schroeder.

(38554/228/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**CAP MER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.592.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour la société  
Signature

(38555/608/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**CAP MER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.592.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 août 1999*

– Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

– Les mandats de Monsieur Jacques Benzeno, de Madame Marie-Paule Mockel et de Monsieur André Labranche en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 10 août 1999.

Pour extrait conforme

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38556/608/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**CEGI, COMPAGNIE EUROPEENNE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.929.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour la société  
Signature

(38558/608/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**CEGI, COMPAGNIE EUROPEENNE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.929.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 10 août 1999, que:

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.
- Les mandats d'administrateurs de Madame Marie-Paule Mockel, de Monsieur Jacques Benzeno et de Monsieur André Labranche ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 10 août 1999.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38559/608/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**CAR PARK KIRCHBERG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbruck.  
H. R. Luxemburg B 70.656.

## AUSZUG

Durch Beschluss des Verwaltungsrates vom 16. Juli 1999 wurden Herr Murray S. Church, Architekt, wohnhaft in L-8151 Bridel, 13A, rue de Schoenfels, und Herr Walter Linden, Kaufmann, wohnhaft in D-68535 Edingen-Neckarhausen, Bahnhofstrasse 30, zu Geschäftsleitern ernannt, die mit allen Befugnissen der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft unter ihrer gemeinsamen Unterschrift betraut sind.

Für alle bei den Bankverbindungen der CAR PARK KIRCHBERG S.A. unterhaltenen Konten sind beide Geschäftsleiter gemeinsam zeichnungsberechtigt.

*Für die Gesellschaft*  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38557/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**CEDA S.A., CENTRALE EUROPEENNE D'ACHATS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.205.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

*Pour la société*  
Signature

(38561/608/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**CEDA S.A., CENTRALE EUROPEENNE D'ACHATS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.205.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 10 août 1999, que:

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.
- Les mandats d'administrateurs de Madame Marie-Paule Mockel, de Monsieur Jacques Benzeno et de Monsieur André Labranche ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 10 août 1999.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38562/608/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.657.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, L-Luxembourg a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
CHEMIFIM INTERNATIONAL S.A.  
Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38563/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1852 Luxemburg, 9, rue Kalchesbruck.  
H. R. Luxemburg B 70.657.

**AUSZUG**

Durch Beschluss des Verwaltungsrates vom 16. Juli 1999 wurden Herr Murray S. Church, Architekt, wohnhaft in L-8151 Bridel, 13A, rue de Schoenfels, und Herr Walter Linden, Kaufmann, wohnhaft in D-68535 Edingen-Neckarhausen, Bahnhofstrasse 30, zu Geschäftsleitern ernannt, die mit allen Befugnissen der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft unter ihrer gemeinsamen Unterschrift betraut sind.

Für alle bei den Bankverbindungen der CLUB HOUSE KIRCHBERG S.A. unterhaltenen Konten sind beide Geschäftsleiter gemeinsam zeichnungsberechtigt.

Für die Gesellschaft  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38564/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 42.886.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme  
COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A.  
Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38567/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**COUNT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 respectivement au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 13, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

A. Schwachtgen.

(38577/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**CONCISE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.328.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société CONCISE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 29 juillet 1999 au siège social que:

Mademoiselle Luisa Raez ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Fabrizio Di Marzio, comptable, demeurant à Monaco.

La ratification de la nomination de Monsieur Fabrizio Di Marzio nommé en remplacement de Mademoiselle Luisa Raez ainsi que la question de la décharge à accorder à Mademoiselle Luisa Raez seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signature      Signature      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38568/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**CONVERTER TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.847.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– La société FINIM LIMITED, société anonyme, Jersey est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme

CONVERTER TECHNOLOGIES HOLDING S.A.

Signature      Signature

Administrateur      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38569/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.110.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Extrait certifié sincère et conforme

COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A.

Signature      Signature

Administrateur      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38572/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**EDGEWATER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 22.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 21, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour EDGEWATER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(38586/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**COPERNICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 63.818.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

(38570/803/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**COPERNICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 63.818.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 mai 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1998.

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Lex Benoy, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 1999.

Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 1999.

Monsieur Franco Taddei a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société.

Les mandats de

Madame Frie Van de Wouw

Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 26 mai 1999.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38571/803/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**FIDUCIOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 34.535.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

FIDUCIOR S.A., une société avec siège social à Genève, Suisse, ici représentée par Madame M.-Rose Dock, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, Suisse, le 9 juillet 1999.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

– Le 20 juillet 1990 fut constituée par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, la société anonyme FIDUCIOR INTERNATIONAL S.A., R. C. B numéro 34.535, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 34, du 31 janvier 1991.

– La Société a actuellement un capital social de cent dix mille (110.000,-) dollars, représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune, entièrement libérées.

– La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société FIDUCIOR INTERNATIONAL S.A.

Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société FIDUCIOR INTERNATIONAL S.A. avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société FIDUCIOR INTERNATIONAL S.A.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la société FIDUCIOR INTERNATIONAL S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé

ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

– L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

– Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

– Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-R. Dock, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 3CS, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999.

A. Schwachtgen.

(38599/230/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**CORIET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.222.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

CORIET S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38573/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**CORYLUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.032.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

CORYLUS S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38574/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**COSMOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.539.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Extrait certifié sincère et conforme

COSMOS S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38575/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**COTIGNAC S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.797.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme  
COTIGNAC S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38576/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**DAKUMO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-Strassen, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.141.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, L-Strassen a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme  
DAKUMO S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38578/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**D.A.S. LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 41.395.

**AUSZUG**

Die Verwaltungsratssitzung der Aktiengesellschaft D.A.S. LUXEMBURG S.A., mit Sitz in L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison vom 25. März 1999, hat folgenden Beschluss gefasst:

*Beschluss*

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig, den Herren

Barthelmy Alex,  
Jüngling Walter und  
Wagner Wolfhard

mit Wirkung vom 1. April 1999 den Titel «fondé de pouvoir» (Prokurist) der D.A.S. LUXEMBURG S.A. zu verleihen.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 1999, vol. 166, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Grevenmacher, den 11. August 1999.

J. Gloden.

(38579/213/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**DEDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 45.784.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 1999, vol. 315, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 août 1999.

Signature.

(38580/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**DIMMER-ZIMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7625 Larochette, 2, an der Scheerbach.

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 19 juillet 1999, enregistré à Diekirch, le 21 juillet 1999, vol. 600, fol. 58, case 6, que:

– le capital social, suivant l'acte de cession de parts sociales, de la société à responsabilité limitée DIMMER-ZIMMER, S.à r.l., avec siège social à L-7625 Larochette, 2, an der Scheerbach, se répartit comme suit:

Le capital social, fixé à quatre millions cent mille (4.100.000,-) francs, représenté par huit cent vingt (820) parts sociales a été souscrit intégralement par Monsieur Carlo Dimmer, commerçant, célibataire, demeurant à L-7620 Larochette, 44, rue de Mersch;

– lors de l'assemblée générale extraordinaire, contenue dans le même acte, l'assemblée générale extraordinaire a désigné seul et unique gérant le Monsieur Carlo Dimmer, prénommé.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 août 1999.

F. Unsen.

(38581/234/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**DIVERSIND FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.439.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– La société FINIM LTD, Jersey est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme  
DIVERSIND FINANCE S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38582/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**DRAKE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.483.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– La société FINIM LTD, Jersey est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
DRAKE FINANCE S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38583/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**DUKE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 respectivement au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 13, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

A. Schwachtgen.

(38584/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**EAST COAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 48.541.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 1999, vol. 315, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 août 1999. Signature.  
(38585/725/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**ELSIEMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.388.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– La société FINIM LTD, Jersey est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

ELSIEMA S.A.

Signature	Signature
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38589/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**EIFAN (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme,  
(anc. EIFAN (MERCHANT FINANCE) S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 28.424.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EIFAN (MERCHANT FINANCE) S.A., R. C. B n° 28.424, avec siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de AMALINVEST (HOLDINGS) S.A., suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 258 du 28 septembre 1988.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 263 du 15 avril 1999.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Christine Picco, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.  
L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant la totalité du capital social de deux cent millions (200.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1.- Décision de changer la dénomination sociale de la Société de EIFAN (MERCHANT FINANCE) S.A. en EIFAN (HOLDINGS) S.A.

2.- Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts. "

3.- Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de EIFAN (MERCHANT FINANCE) S.A. en EIFAN (HOLDINGS) S.A.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de EIFAN (HOLDINGS) S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Picco, R. Thill, F Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1999, vol. 118S, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1999.

A. Schwachtgen.

(38587/230/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**EIFAN (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme,  
(anc. EIFAN (MERCHANT FINANCE) S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 28.424.

---

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 793 du 20 juillet 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

A. Schwachtgen.

(38588/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.550.

---

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Signature.

(38590/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**ERRE NOVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 55.550.

---

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 9.30 heures le 18 juin 1999*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

- 1- L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Renzo Rangoni comme Président de la présente.
- 2- Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
- 3- Après présentation et analyse des états financiers 1998, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1998, correspondant à 83.167.905,- LUF, après allocation du 5% du produit de la réserve légale.
- 4- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 10.00 heures.

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38591/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

38193

**ERRE TRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 55.549.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Signature.

(38592/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**ERRE TRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 55.549.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à 10.30 heures le 18 juin 1999*

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

- 1- L'assemblée générale ordinaire a élu Monsieur Armando Rangoni comme Président de la présente.
- 2- Après lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve ces rapports.
- 3- Après présentation et analyse des états financiers 1998, l'assemblée approuve ces états financiers et décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 1998, correspondant à 10.138.200,- LUF, après allocation du 5% du produit de la réserve légale.
- 4- L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction pendant l'exercice social 1998.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.00 heures.

Pour publication  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38593/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**EUCICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 29.854.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– La société FINIM LTD, Jersey est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme  
EUCICO S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur              Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38594/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**EXPRESSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 28.473.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

EXPRESSION, S.à r.l.  
Signature

(38598/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**EURAMFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 30.973.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme  
EURAMFIN S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38595/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**EUROPEAN COMMUNICATION AND TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.374.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société EUROPEAN COMMUNICATION AND TRANSPORTS S.A. qui s'est tenue en date du 29 juillet 1999 au siège social que:

Mademoiselle Luisa Raez ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Fabrizio Di Marzio, comptable, demeurant à Monaco.

La ratification de la nomination de Monsieur Fabrizio Di Marzio nommé en remplacement de Mademoiselle Luisa Raez ainsi que la question de la décharge à accorder à Mademoiselle Luisa Raez seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme  
Signature                      Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38596/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**FIDINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.154.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, la société FINIM LIMITED, Jersey a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
FIDINVEST S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38600/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**EXPERT CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 52.617.

*Extrait des résolutions prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 1999*

*Conseil d'Administration:*

Après avoir constaté et accepté les démissions présentées en date du 1<sup>er</sup> février 1999 par trois administrateurs, à savoir Monsieur Dominique Jonckheere, Monsieur Frédéric Morel de Westgaver et Monsieur Denis Steisel, l'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat trois nouveaux administrateurs, à savoir:

– Monsieur Khalil Hodaibi, Administrateur de sociétés, demeurant à B-4140 Sprimont (Belgique), avenue Bois-Le-Compte;

– BBL – BANQUE BRUXELLES LAMBERT, banque sise à B-1000 Bruxelles (Belgique), avenue Marnix 24;

– EXPERT FINANCE CONSULTING BELGIQUE S.A., société anonyme sise à B-1040 Bruxelles (Belgique), rue Charles Legrelle 17.

Les mandats des administrateurs nouvellement nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale a en outre décidé de reconduire Monsieur Vincent Simioni, Administrateur de sociétés, demeurant à B-4910 Theux (Belgique), rue du Petit Jonckeu 42A, dans ses fonctions d'administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale a nommé avec effet immédiat Monsieur Vincent Simioni, Administrateur de sociétés, demeurant à B-4910 Theux (Belgique), rue du Petit Jonckeu 42A, aux fonctions d'administrateur-délégué.

*Commissaire aux comptes:*

Après avoir constaté et accepté la démission présentée en date du 1<sup>er</sup> février 1999 par le commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Eric Bromey, l'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat un nouveau commissaire aux comptes, à savoir: Monsieur Claude Bouillon, Controlling Manager, demeurant à B-1030 Bruxelles (Belgique), rue Alexandre Markelbach 74.

Le mandat du Commissaire aux Comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004.

Strassen, le 1<sup>er</sup> février 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38597/720/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**FINANZPLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6841 Machtum, 13, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 39.737.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 décembre 1997 que:

– Monsieur Adriaan de Feijter a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 31 décembre 1997;  
– Monsieur Norman T. Noland, demeurant à 11 Bridlewood, Cape Town, Afrique du Sud, a été nommé aux fonctions d'administrateurs avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

Le conseil d'administration se compose donc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998 comme suit:

– Monsieur Detlef Kraus,  
– Monsieur Jean B. Zeimet,  
– Monsieur Norman T. Noland.

Luxembourg, le 10 août 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38602/304/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**FINWELLNESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 respectivement au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 juillet 1999, vol. 527, fol. 13, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

A. Schwachtgen.

(38606/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**G.F.E. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 63.846.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Signature.

(38621/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---





**FINCH-IMMO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 38.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 21, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour FINCH-IMMO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

(38604/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**FINCH-IMMO S.A., Société Anonyme Holding.**

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.  
H. R. Luxemburg B 38.062.

*Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 1. Juni 1999*

*Verwaltungsrat:*

Herr Franz Liebl, wohnhaft in L-2322 Luxembourg;  
Herr Robert Liebl, wohnhaft in Australien, 3138 Mooroolbark;  
Herr Mark Liebl, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück.

*Aufsichtskommissar:*

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.  
Ihr Mandat wird bis zum Jahr 2000 verlängert.

Luxembourg, den 1. Juni 1999.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38605/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**GEFPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 66.324.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Madame Vania Baravini, employée de banque, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GEFPART S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66.324 prise en sa réunion du 22 juin 1999,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que la société GEFPART S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 867 du 1<sup>er</sup> décembre 1998.

2.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à un milliard de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à cinq milliards de liras italiennes (ITL 5.000.000.000,-), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

4.- Que l'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 septembre 2003, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'admini-

nistration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

5.- Que dans sa réunion du 22 juin 1999, le conseil d'administration a décidé de réaliser une nouvelle tranche capital autorisé de ITL 1.000.000.000,- (un milliard de liras italiennes),

pour porter le capital souscrit de son montant actuel de ITL 1.000.000.000,- (un milliard de liras italiennes) à deux milliards de liras italiennes (ITL 2.000.000.000,-),

par la création de cent mille (100.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les deux actionnaires, qui souscrivent à toutes les cent mille (100.000) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de un milliard de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-),

les deux actionnaires déclarent souscrire à ces nouvelles actions au pair et les libèrent au prorata des actions qu'ils détiennent.

6.- Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de un milliard de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

7.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à deux milliards de liras italiennes (ITL 2.000.000.000,-) de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à deux milliards de liras italiennes (ITL 2.000.000.000,-), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital soucrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à quatre milliards de liras italiennes (ITL 4.000.000.000,-), représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 septembre 2003, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### *Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 20.833.800,-.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 276.864,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 118S, fol. 28, case 2. – Reçu 208.300 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999.

J. Delvaux.

(38618/208/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

#### **GEFPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.324.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 412/99 en date du 13 juillet 1999 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38619/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**FLEURS ARTHUR & ANDRE WÜST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7329 Heisdorf, 11, rue de Müllendorf.  
R. C. Luxembourg B 38.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 21, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour FLEURS ARTHUR & ANDRE WÜST, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG  
Signature

(38607/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**FOOD VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 57.322.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 1999*

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Michèle Musty au poste d'administrateur. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2002.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1999, vol. 527, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38611/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**FORALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 23.937.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Pour FORALUX, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(38612/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

---

**GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.  
H. R. Luxemburg B 20.712.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am siebenten Juli.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT HOLDING A.G., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde unter der Bezeichnung BAIRENS & BURK HOLDING S.A. gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem damaligen Amtssitze zu Mersch, am 22. Juli 1983, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 7. Oktober 1983, Nummer 261.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem damaligen Amtssitze zu Mersch, am 18. September 1984, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 6. November 1984, Nummer 301.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Georg Garcon, Jurist, wohnhaft in D-Bitburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Michael Ernzerhof, Privatbeamter, wohnhaft in D-Dahlem.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Albert Schumacker, Buchführer, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I. - Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II. - Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. - Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1. - Erhöhung des Gesellschaftskapitals von zehntausendfünfhunderteinundvierzig luxemburgischen Franken (10.541,- LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgischen Franken (1.250.000,- LUF) auf eine Million zweihundertsechzigtausendfünfhunderteinundvierzig luxemburgische Franken (1.260.541,- LUF) zu erhöhen.

2. - Umwandlung des Gesellschaftskapitals von luxemburgischen Franken in Euro zum Kurs von 1,- Euro für 40,3399 luxemburgische Franken.

3. - Neufassung der Satzung gemäss Umwandlung des Gesellschaftsstatutes einer Holding in eine Soparfin.

4. - Rücktritt von zwei Verwaltungsratsmitgliedern und Ernennung von zwei neuen Verwaltungsratsmitgliedern.

5. - Rücktritt des Kommissars und Ernennung eines neuen Kommissars.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um zehntausendfünfhunderteinundvierzig luxemburgischen Franken (10.541,- LUF), um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend luxemburgischen Franken (1.250.000,- LUF) auf eine Million zweihundertsechzigtausendfünfhunderteinundvierzig luxemburgische Franken (1.260.541,- LUF) zu erhöhen.

Der Betrag von zehntausendfünfhunderteinundvierzig luxemburgischen Franken (10.541,- LUF) wurde in bar eingezahlt, wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von luxemburgischen Franken in Euro umzuwandeln zum Kurs von 1 Euro für 40,3399 luxemburgische Franken, so dass das Gesellschaftskapital von 1.260.541,- luxemburgischen Franken umgewandelt wird in 31.248,- Euro eingeteilt in 126 Aktien zu je 248,- Euro.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Neufassung der Satzung um ihr folgenden Wortlaut zu geben:

**SATZUNG**

**I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung GLOBUS RESEARCH & DEVELOPMENT HOLDING A.G.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann in diesem Zusammenhang verzinst oder auch zinslose Darlehen aufnehmen oder gewähren. Sie kann Anleihen oder andere Arten von Schuldverschreibungen ausgeben.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz- oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenem Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll- oder Überwachungsmassnahmen ergreifen und jede Art von Tätigkeit ausüben die ihr im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes als nützlich erscheint.

**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausendzweihundertachtundvierzig Euro (31.248,- €), eingeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Aktien mit einem Nominalwert von je zweihundertachtundvierzig Euro (248,- €).

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt das Gesellschaftskapital auf zweihundertfünfzigtausend Euro (250.000,- €) zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt die Kapitalerhöhung ganz oder teilweise vorzunehmen, den Ort und das Datum der Aktienaussgabe oder der verschiedenen Aktienaussgaben festzusetzen, die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung die notwendig oder wünschenswert sind festzusetzen, auch wenn sie nicht ausdrücklich in diesen Satzungen erwähnt sind.

Der Verwaltungsrat ist desweiteren berechtigt, nach der Zeichnung der neuen Aktien, die Einzahlung und die durchgeführte Kapitalerhöhung in einer Notariatsurkunde festzustellen und die Gesellschaftssatzungen dementsprechend abändern zu lassen, das Ganze im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 und unter der Bedingung, dass die obenaufgeführte Ermächtigung jeweils nach fünf Jahren erneuert werden muss.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen oder Wandelanleihen sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen nur im Rahmen des genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat wird die Natur, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe und Rückzahlungsbedingungen sowie jede andere Bedingung die sich auf die Ausgabe der Obligationen bezieht, festsetzen.

Ein Register der Namensobligationen wird am Gesellschaftssitz geführt werden.

Im Rahmen der obenerwähnten Bedingungen und ohne Rücksicht auf die in Artikel 10 enthaltenen Bestimmungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, das Gesellschaftskapital gegen Einbezug von freien Rücklagen zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat kann, im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Vorzugsrecht der früheren Aktionäre ausschalten oder beschneiden.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

## II. - Verwaltung - Überwachung

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

**Art. 6.** Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet entweder durch die gemeinsame Unterschrift dreier Verwaltungsratsmitglieder oder durch die gemeinsame Unterschrift des Verwaltungsratspräsidenten zusammen mit dem Generalbevollmächtigten.

**Art. 7.** In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

**Art. 9.** Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

## III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

**Art. 10.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am letzten Mittwoch des Monats Juni, um 9,00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herab-

gesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt, welche dieselben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende, welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

#### IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

#### V. - Allgemeine Bestimmungen

**Art. 15.** Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### VI. - Vorübergehende Bestimmung

Das laufende Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 1999.

#### VIII. - Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### Vierter Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt folgender Verwaltungsratsmitglieder an:

- Herr Karl Strässle, administrateur de sociétés, wohnhaft in Niederurnen (Schweiz),
  - Herr Emile Wirtz, administrateur de sociétés, wohnhaft in Junglinster,
- ihnen wird vollen Entlast gewährt.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Professor Falco Dahms, wohnhaft in Kitzbühel (Österreich), Präsident.
- Herr Claus Reiner Roetzer, wohnhaft in Kitzbühel (Österreich).

Der Verwaltungsrat setzt sich also wie folgt zusammen:

1. - Herr Professor Falco Dahms, vorgeannt, Präsident.
2. - Herr Claus Reiner Roetzer, vorgeannt.
3. - Herr Georg Garcon, vorgeannt.

#### Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Kommissars an und zwar: TREUHAND REVISIONS- UND WIRTSCHAFTSDIENST A.G.

Zum neuen Kommissar wird ernannt:

MONTERO S.A., mit Sitz in Luxemburg.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

#### Schätzung der Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, belaufen sich auf ungefähr vierzigtausend luxemburgische Franken (40.000,- LUF).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Garco, M. Ernzerhof, A. Schumacker, E. Schroeder

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 1999, vol. 410, fol. 35, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 26. Juli 1999.

E. Schroeder.

(38623/228/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

#### FUGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37339.

#### Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 janvier 1999

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et l'article 5 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de procéder au rachat de 250 (deux cent cinquante) actions au prix net de BEF 16.701,- (seize mille sept cent et un francs belges) par action.

Certifié sincère et conforme

FUGA S.A.

G. Lammar

F. Mesenburg

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38613/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.



**GARUDAMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 14, rue d'Anvers.  
R. C. Luxembourg B 60.019.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

(38617/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**GRANATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 42.650.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

Signature.

(38626/803/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**GRANATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 42.650.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 avril 1999 à 15.00 heures à Monaco*

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1998 comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe tels que présentés et se soldant par une perte de USD 9.619,-.

L'Assemblée Générale décide de reporter cette perte, ajoutée à la perte des années antérieures soit une perte totale de USD 309.619,- au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

L'Assemblée Générale donne par votes spéciaux, décharge aux Administrateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé et décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice.

Monaco, le 7 avril 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
T. van Vuuren  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38627/803/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**GM INTER-EST, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1725 Luxemburg, 24, rue Henri VII.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am dreissigsten Juni.

Vor Notar Edmond Schroeder, im Amtssitze zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Fernand Sassel, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Münsbach,  
im Auftrag und auf Basis einer beigefügten Vollmacht für die Gesellschaft MAHLER BAUBETEILIGUNGS- UND VERWALTUNGS, G.m.b.H., eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-73441 Bopfingen, Aalener Strasse 60.

Welcher Komparent erklärt alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GM INTER-EST, S.à r.l., mit Sitz zu Luxemburg, zu sein.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 16. Juni 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 23. September 1997, Nummer 517.

Welcher Komparent ersucht den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um einundsechzig Millionen luxemburgische Franken (61.000.000,- LUF) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von fünfhunderttausend luxemburgischen Franken (500.000,- LUF) auf einundsechzig Millionen fünfhunderttausend luxemburgische Franken (61.500.000,- LUF) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von 61.000 neuen Anteilen zu je eintausend luxemburgische Franken (1.000,- LUF).

Die Kapitalerhöhung ist integral gezeichnet und einbezahlt worden durch MAHLER BAUBETEILIGUNGS- UND VERWALTUNGS, G.m.b.H. sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist und der dies ausdrücklich bestätigt.

*Zweiter Beschluss*

Auf Grund dieser Kapitalerhöhung wurde Artikel 5 (Absatz 1 und 2) der Satzung abgeändert wie folgt:

**Art. 5. (Absatz 1 und 2).** Das Gesellschaftskapital beträgt einundsechzig Millionen fünfhunderttausend luxemburgische Franken (61.500.000,- LUF).

Es ist eingeteilt in einundsechzigtausendfünfhundert (61.500) Anteile zu je eintausend luxemburgische Franken (1.000,- LUF).

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft abzuändern und demgemäss nach dem ersten Absatz vom Artikel vier einen zusätzlichen Absatz beizufügen, mit folgendem Wortlaut:

«Ausserdem hat die Gesellschaft zum Zweck den Ankauf, den Betrieb, die Vercharterung und den Verkauf von Schiffen, insbesondere Passagierschiffen.»

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebenhunderttausend luxemburgische Franken (700.000,- LUF).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Sassel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 2 juillet 1999, vol. 410, fol. 20, case 9. – Reçu 610.000 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 12. Juli 1999.

E. Schroeder.

(38624/228/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**GM INTER-EST, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 24, rue Henri VII.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 août 1999.

E. Schroeder.

(38625/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**HIFI TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIFI TECH HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 220 du 7 avril 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Christiane Schreiber, employée privée, demeurant à Bettborn.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Diane Sauerwein, employée privée, demeurant à Differdange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Augmentation du capital social à concurrence de 152.100.000,- ITL par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de 59.900.000,- ITL à 212.000.000,- ITL par l'émission de 15.210 actions nouvelles de 10.000,- ITL chacune.

2. - Souscription et libération des actions ainsi créées.

3. - Modification de l'article 3 (alinéa 1) des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-deux millions cent mille liras italiennes (152.100.000,- ITL) par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de cinquante-neuf millions neuf cent mille liras italiennes (59.900.000,- ITL) à deux cent douze millions de liras italiennes (212.000.000,- ITL) par l'émission de quinze mille deux cent dix (15.210) actions nouvelles de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune.

*Deuxième résolution*

Les 15.210 actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante-deux millions cent mille liras italiennes (152.100.000,- ITL) se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

*Troisième résolution*

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article 3 (alinéa 1) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à deux cent douze millions de liras italiennes (212.000.000,- ITL), représenté par vingt et un mille deux cents (21.200) actions de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à trois millions cent soixante-huit mille huit cent vingt et un francs luxembourgeois (3.168.821,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Treis, C. Schreiber, D. Sauerwein, E. Schroeder

Enregistré à Mersch, le 30 juin 1999, vol. 410, fol. 18, case 8. – Reçu 31.688 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 1999.

E. Schroeder.

(38629/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**HIFI TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 1999.

E. Schroeder.

(38630/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**SO CI LA «LAURA», Société Civile Immobilière,  
(anc. IMMOBILIERE LAURA, Société Civile Immobilière).**

Siège social: L-1208 Luxembourg, 4, rue François Baclesse.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière IMMOBILIERE LAURA, ayant son siège social à L-5878 Hesperange, 19, rue de Rodemack, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 151 du 27 mars 1991, modifiée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 278 du 24 juin 1992, modifiée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 287 du 30 juin 1992, au capital social de vingt-cinq millions trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 25.300.000,-), représenté par mille cent (1.100) parts sociales de vingt-trois mille francs luxembourgeois (LUF 23.000,-) chacune, intégralement libérées.

L'assemblée est composée de:

1. - Monsieur Ferdy Bischelbach, commerçant, demeurant à Luxembourg,
2. - Madame Margot Majeres, sans état particulier, épouse de Monsieur Ferdy Bischelbach, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en SO CI LA «LAURA», et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière, qui prendra la dénomination de SO CI LA «LAURA».»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social au 4, rue François Baclesse à L-1208 Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,  
Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Bischelbach, M. Majeres, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 3CS, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

E. Schlessler.

(38635/227/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**SO CI LA «LAURA», Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1208 Luxembourg, 4, rue François Baclesse.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

E. Schlessler.

(38636/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**GRIMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.370.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 mai 1999*

– Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, la société FINIM LIMITED, Jersey a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

GRIMINVEST S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38628/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

**HUDSON TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.862.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 48, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(38632/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.